

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Centre Culturel et de Congrès à Paray-le-Monial, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 8 décembre 2021.

DÉLIBÉRATION N° DEL2021_158 - URBANISME / HABITAT PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - MODIFICATION DE LA CHARTE DE GOUVERNANCE ET DES MODALITES DE COLLABORATION

Par délibération n°2019-145 en date du 18 décembre 2019, la Communauté de communes Le Grand Charolais (CCLGC) a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Cette même délibération définit également les modalités de concertation.

Par délibération n°2019-144 en date du 18 décembre 2019, la Communauté de communes Le Grand Charolais a également adopté des modalités de collaboration avec les communes.

Par délibération n°2021-085 en date du 12 juillet 2021, la Communauté de communes Le Grand Charolais a complété et précisé les modalités de collaboration en approuvant une charte de gouvernance.

L'objectif est que le schéma de gouvernance proposé soit exploité globalement par la CCLGC pour élaborer et mettre en œuvre son projet politique et pour structurer ses interventions recouvrant l'ensemble de ses compétences.

Cette charte créait notamment le comité stratégique, organe de suivi des projets par les élus (appelé aussi comité de coordination).

Déjà créé par la délibération n°2018-095 en date du 09 juillet 2018 sous la dénomination de comité de coordination, il permet de tisser un lien étroit entre les représentants techniques et les représentants politiques.

Il a les rôles suivants :

- coordonner la bonne conduite de l'élaboration du PLUi,
- organiser les différentes étapes d'avancement,
- être le garant du bon suivi du projet et de la tenue du calendrier,
- valider les grandes orientations et les différentes étapes d'avancée de la procédure,
- prendre connaissance des documents de concertation avant leur présentation au public,
- préparer les éléments de présentation à destination du Bureau communautaire et de la Conférence des Maires.

La délibération du 12 juillet 2021 précisait la composition de ce comité stratégique, avec la nomination :

- d'un Président : le Président de la Communauté de communes Le Grand Charolais,
- d'un Vice-Président : Le Vice-Président en charge de l'urbanisme et l'habitat,
- du ou des Vice-Présidents en charge des thématiques dédiées en fonction de l'ordre du jour,
- des élus suivants :

Territoire	Elu
CHAROLLES + Président	Gérald GORDAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

BALLORE	Paul DUMONTET
BEAUBERY	Laurent MANSON
CHAMPLECY	Martine DESPLANS
CHANGY + Conseiller GEMAPI	Daniel BERAUD
DIGOIN	Guillaume CHAUVEAU
DIGOIN	Cédric FRADET
GRANDVAUX	Jean-Yves BICHET
HAUTEFOND	Dominique NUGUE
LA MOTTE-SAINT-JEAN	Pascal RAMEAU
VIRY	Pierre URCISSIN
LUGNY-LES-CHAROLLES + VP PCAET	Patrick BOUILLON
MARTIGNY-LE-COMTE	Anne DEGRANGE
MOLINET	Annie-France MONDELIN
NOCHIZE	Roger DURAND
VENDENESSE-LES-CHAROLLES	Jean-Louis PETIT
PARAY-LE-MONIAL + VP ENVIRONNEMENT	Gilles PERRETTE
POISSON	Gérard BODET
PRIZY	Romuald COSSON
VOLESVRES	Jean-Noël DUCRET
SAINT-LEGER-LES-PARAY	Eric BOURDAIS
SAINT-VINCENT-BRAGNY + VP URBANISME	Jacky COMTE
VARENNE-SAINT-GERMAIN	André COTTIN
VITRY-EN-CHAROLLAIS	Daniel THERVILLE

Le Conseil communautaire, par délibération n°2021-111 en date du 20 septembre 2021, a élu Daniel MELIN, membre du Bureau, en qualité de conseiller délégué.

L'arrêté n°2021SG-024 en date du 1^{er} octobre 2021, a donné comme domaine d'intervention à Daniel MELIN la planification urbaine, la cohérence et la cohésion interdépartementales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5216-5 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.11-1-4, L.121-1, L.123-6 et suivants et l'article L.300-2,

Vu la loi n°2010-874 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (ENE), dite « Grenelle 2 » qui a initié la généralisation des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux et une meilleure articulation entre les politiques sectorielles liées à l'aménagement du territoire,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renouvelé (ALUR),

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN),

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Charolais-Brionnais approuvé le 30 octobre 2014,

Vu l'arrêté inter-préfectoral de création de la Communauté de Communes Le Grand Charolais en date du 13 décembre 2016, mentionnant l'exercice par cette collectivité de

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

la compétence obligatoire « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »,
 Vu la délibération n°2018-094 de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, adoptant les modalités de collaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi),
 Vu la délibération n°2018-095 en date du 09 juillet 2018 adoptant la composition du Comité de Coordination,
 vu la délibération n°2017-022 en date du 30 janvier 2017, déterminant le nombre de Commissions de la Communauté de Communes Le Grand Charolais,
 Vu la délibération n°2017-092 en date du 29 mars 2017, désignant les membres des commissions de la Communauté de Communes Le Grand Charolais et notamment celle relative à l'aménagement du territoire (voirie, PLUi, habitat, environnement, travaux),
 Vu la délibération n°2019-144 en date du 18 décembre 2019 adoptant les modalités de collaboration dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,
 Vu la délibération n°2019-145 en date du 18 décembre 2019 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et approuvant les modalités de concertation,
 Vu la délibération n°2021-085 en date du 12 juillet 2021, approuvant la charte de gouvernance et modifiant les modalités de collaboration,
 Vu la délibération n°2021-111 en date du 20 septembre 2021, désignant Daniel MELIN, en tant que membre du Bureau par sa qualité de conseiller délégué,
 Vu l'arrêté n°2021SG-024, donnant à Daniel MELIN en sa qualité de conseiller délégué les champs d'intervention de la planification urbaine, de la cohérence et de la cohésion interdépartementales,
 Vu l'avis du Bureau exécutif en date du 03 décembre 2021,
 Vu la consultation du Conseil des Maires en date du 06 décembre 2021,

Considérant qu'il convient d'intégrer Daniel MELIN dans le schéma de gouvernance,
 Considérant qu'il convient de modifier la composition du comité stratégique, modifiant ainsi la charte de gouvernance et les modalités de collaboration dans le cadre de l'élaboration du PLUi,

Après interventions du Président Gérald GORDAT et de Jacky COMTE,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:

A l'unanimité,

DÉCIDE

- de modifier la composition du comité stratégique issu de la charte de gouvernance comme suit :

<i>Territoire</i>	<i>Elu</i>
CHAROLLES + Président	Gérald GORDAT
BALLORE	Paul DUMONTET
BEAUBERY	Laurent MANSON
CHAMPLECY	Martine DESPLANS
CHANGY + Conseiller GEMAPI	Daniel BERAUD
COULANGES + Conseiller planification	Daniel MELIN
DIGOIN	Guillaume CHAUVEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

DIGOIN	Cédric FRADET
GRANDVAUX	Jean-Yves BICHET
HAUTEFOND	Dominique NUGUE
LA MOTTE-SAINT-JEAN	Pascal RAMEAU
VIRY	Pierre URCISSIN
LUGNY-LES-CHAROLLES + VP PCAET	Patrick BOUILLON
MARTIGNY-LE-COMTE	Anne DEGRANGE
MOLINET	Annie-France MONDELIN
NOCHIZE	Roger DURAND
VENDENESSE-LES-CHAROLLES	Jean-Louis PETIT
PARAY-LE-MONIAL + VP ENVIRONNEMENT	Gilles PERRETTE
POISSON	Gérard BODET
PRIZY	Romuald COSSON
VOLESVRES	Jean-Noël DUCRET
SAINT-LEGER-LES-PARAY	Eric BOURDAIS
SAINT-VINCENT-BRAGNY + VP URBANISME	Jacky COMTE
VARENNE-SAINT-GERMAIN	André COTTIN
VITRY-EN-CHAROLLAIS	Daniel THERVILLE

- de charger Monsieur le Président, ou son représentant, d'informer l'ensemble des personnes publiques associées de cette modification.

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et à signer les documents nécessaires à ce dossier.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Thierry DESJOURS
Membres présents à la séance : 55	Votants : 67

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Marguerite CAPON, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Guillaume CHAUVEAU, Jacky COMTE, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Paul DUMONTET, Philippe DUMOIX, Roger DURAND, Marie-Agnès FORGEAT, Cédric FRADET, Julien GAGLIARDI, Nicole GEORGES, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Edith TERRIER, Lolita RODRIGUEZ, Dominique NUGUE, Bérénice PORTIER, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Jean-Baptiste LEFORT, Aurelie MANTOUÉ, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, Anne-Marie DARGAUD, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER

Délégués ayant donné pouvoir :

Christian LAROCHE à Anne DEGRANGE, Céline BIJON à Gilles PERRETTE, Laëtitia DE SOUSA à Catherine CLERGUÉ, Fabien GENET à David BÊME, Aurore PERRIER à Edith TERRIER, Daniel MELIN à Gérald GORDAT, Pascal RAMEAU à Bérénice PORTIER, Emmanuel REY à Anne DEGRANGE, Nathalie LELIEVRE à Nicolas LORTON, Jean-Marc NESME à Jean-Baptiste LEFORT, Bernard PLET à Myriam PEJOUX, Marc TABOULOT à Pierre BERTHIER

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Nathalie COQUELIN, François FORET, Stéphane JOURNET, Gérard LALLEMENT, Béatrice LECONTE, Bernard MAILLET, André RIBOULIN

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 14 décembre 2021
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais